



Soutien de l'Université Paris-Saclay à l'organisation d'écoles thématiques internationales

Appel à projets 2020

Afin de développer son attractivité et sa visibilité internationale, l'Université Paris-Saclay souhaite soutenir ses chercheurs, enseignants-chercheurs et professeurs dans l'organisation d'écoles thématiques internationales (de type « écoles d'été »).

L'objectif du présent appel est de les aider à attirer les meilleurs étudiants, doctorants et post-doctorants étrangers dans le cadre de partenariats internationaux, et à créer de nouveaux réseaux scientifiques aptes à appréhender les grands défis scientifiques et sociétaux à venir.

Attribué sur la base de l'excellence et de la renommée des intervenants internationaux ainsi que du potentiel novateur du projet, le soutien accordé contribuera également à la création ou l'extension d'un réseau d'alumni constitué d'étudiants, doctorants et jeunes chercheurs en provenance d'institutions d'intérêt pour l'Université Paris-Saclay.

Nature du soutien

Cet appel s'adresse aux chercheurs, enseignants-chercheurs et professeurs des institutions membres de l'Université Paris-Saclay.

Il est ouvert à toutes les disciplines et à tous les niveaux. La durée de l'école thématique internationale peut s'étendre de 3 jours minimum à 5 semaines maximum. Les projets doivent idéalement inclure au minimum un partenaire international et peuvent être mis en œuvre tout au long de l'année 2020. De préférence, les écoles devront être organisées à l'Université Paris-Saclay (au moins en partie). Les écoles organisées à l'étranger peuvent être éligibles dans le cas où l'école s'insère dans un programme pluriannuel co-organisé sur plusieurs sites. Les participants (étudiants, doctorants et/ou jeunes chercheurs) issus d'un établissement membre de l'Université Paris-Saclay doivent idéalement représenter au minimum la moitié des participants en provenance d'un établissement français.

Critères d'éligibilité

Les projets seront jugés éligibles lorsqu'ils concerneront :

- Une école ayant comme objectif d'aider les participants à approfondir leurs connaissances d'une thématique, à définir leur projet de formation ou projet professionnel, à favoriser leur insertion professionnelle ou encore à les sensibiliser et les orienter vers la recherche et l'innovation scientifique dans un domaine ciblé ;
- Une école permettant d'amorcer ou de renforcer une collaboration ou un partenariat international en formation ou en recherche ;
- Un projet prévoyant l'organisation d'une école thématique internationale unique ou une série d'écoles sur la base d'un échange structuré. Dans le cas d'une série d'écoles, celles-ci devront se succéder à un rythme régulier à intervalle maximal de 2 ans.

Ne seront pas éligibles :

- Les projets soumis par des chercheurs, enseignants-chercheurs et personnels dont les institutions de tutelle ne sont pas membres de l'Université Paris-Saclay ;
- Les écoles thématiques lauréates de l'appel à projets de soutien à l'organisation d'écoles thématiques internationales 2019.

Montant et modalités de soutien

Le montant attribué par la Direction des relations internationales de l'Université Paris-Saclay pour chaque école thématique internationale sera de **maximum 5 000€**. Les porteurs de projet pourront cumuler ce soutien avec les autres aides de l'Université Paris-Saclay et sont invités à se rapprocher des composantes et structures internes concernées pour en faire la demande. L'aide attribuée par l'Université Paris-Saclay pourra aussi venir en complément d'autres subventions (ambassades, régions, départements, institutions publiques, ...), et ne pourra représenter plus de 50% du coût total de l'école thématique.

Les dépenses éligibles au cofinancement de l'Université Paris-Saclay concernent :

- Les frais de voyage et de séjour d'experts scientifiques ;
- Les frais de voyage, d'inscription et de séjour des participants ;
- Les frais de réservation de salles ;
- Les frais de restauration.

Critères de sélection des projets

La subvention sera attribuée sur la base des critères suivants :

- La qualité du partenariat international (le cas échéant) ;
- L'excellence, la renommée des intervenants internationaux (le cas échéant) ;
- La pertinence et la qualité scientifique du projet (contexte/concept/objectifs/programme) ;
- Le potentiel novateur du modèle pédagogique ;
- L'impact et les perspectives de développement ;
- La qualité de l'accueil et de l'organisation (encadrement des participants, programme social, logistique, équilibre budgétaire, etc.).

Une attention particulière sera portée aux projets permettant de structurer un partenariat international de l'Université Paris-Saclay ainsi qu'aux écoles nouvelles ou récemment créées (moins de 3 ans).

Soumission des projets

Les dossiers devront contenir :

- Le formulaire de demande de subvention dûment complété ;
- Le CV du responsable scientifique du projet ;
- Le programme prévisionnel de l'école ;
- Un budget prévisionnel précisant les sommes demandées à l'Université Paris-Saclay ;
- Les décisions d'attribution d'autres subventions éventuelles obtenues pour l'organisation de cette école ;
- Tout autre document jugé nécessaire à l'évaluation du dossier.

Modalités de soumission : Les dossiers devront être soumis via le [formulaire en ligne](#).

A l'issue de l'école thématique : Dans les six semaines suivant la fin de l'école thématique internationale, le porteur du projet devra faire parvenir les documents suivants à l'Université Paris-Saclay :

- Le rapport de réalisation dûment complété ;
- Le programme détaillé de l'école ;
- Le questionnaire de satisfaction complété par les participants ;
- Un bilan financier accompagné des factures correspondant aux frais supportés par l'Université Paris-Saclay.

L'Université Paris-Saclay se réserve le droit de refuser ou de mettre un terme à l'octroi de la subvention si les informations déclarées s'avèrent fausses ou en l'absence de l'intégralité des pièces demandées.

Composition de la commission de sélection et calendrier

Composition : La commission de sélection sera composée de représentants des Directions de la Formation/Schools, de la Recherche, du Collège doctoral et des Relations internationales de l'Université Paris-Saclay.

Calendrier :

- Publication de l'appel à projets : 8 octobre 2019
- Clôture des candidatures : 17 novembre 2019 (minuit)
- Annonce des résultats : janvier 2020

Communication

Les supports visuels (présentations PowerPoint ou autres, affiches et posters) devront impérativement comporter les logos de l'Université Paris-Saclay et du Programme d'investissements d'avenir.

Contact

Pour toute question, veuillez contacter Amandine Duraz : amandine.duraz@universite-paris-saclay.fr